

PRESENTS :

P. PERRAULT – C. BERLAND – P. CIEZKI – E. TRUCHET – G. GRENET – S. TOURNE – A. CAILLERET – R. KERVAREC – M. DUPORT – M. VERNET – R-M. MARIETTE – R. THEFANY – M. FOLLET-JOLIVET – I. LAWSON – G. CONIL – S. MIGNON – N. LLEGOU – L. POMBAL – D. GALLÉ – N. OUANIS – A. GARCIA

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. CHEVALIER pouvoir à P. PERRAULT – E. LE CORRE pouvoir à G. GRENET – N. MALPAUX pouvoir à S. TOURNE – V. MATEUS pouvoir à P. CIEZKI – B. GAUTHER pouvoir à M. VERNET – V. ALLARD pouvoir à D. GALLÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : A. GARCIA

I. INFORMATIONS :

Monsieur PERRAULT informe les membres du Conseil des points suivants :

1. *Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- 12/05/2016 : Renouvellement de la convention pour la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie (DCS_020_05_16)
- 08/06/2016 : Attribution du marché public de livraison de repas en liaison froide pour les services communaux d'Issou : Lot n°1 (repas de la restauration scolaire et goûters du centre de loisirs) (DCS_021_06_16)
- 08/06/2016 : Attribution du marché public de livraison de repas en liaison froide pour les services communaux d'Issou : Lot n°2 (repas à destination des personnes âgées) (DCS_022_06_16)

II. DELIBERATIONS :

1. *(D_029_06_16) : Adoption du compte-rendu de la séance du 30 mai 2016*

Le Conseil : après en avoir délibéré, adopte, à la majorité des membres présents, le compte-rendu de la séance en date du 30 mai 2016.

- 24 pour
- 3 abstentions (C. BERLAND, R-M. MARIETTE et M. FOLLET-JOLIVET)

2. *(D_030_06_16) : Plan Local d'Urbanisme : Avenant à la convention de gestion*

Le Conseil : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte l'avenant à la convention de gestion provisoire relative à la compétence du Plan Local d'Urbanisme,
- Adopte les annexes correspondantes,
- Autorise Madame le Maire :
 - à intervenir auprès de la Communauté urbaine pour la gestion des opérations sous mandat dans le périmètre prévu dans la convention et son annexe financière
 - à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la convention.

3. *(D_031_06_16) : Plan Local d'Urbanisme : Bilan de la concertation*

Le Conseil : après débat :

- APPROUVE le bilan de la concertation tel que détaillé en annexe de la présente,
- CLOT la concertation.

4. (D_032_06_16) : Plan Local d'Urbanisme : Approbation des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Le Conseil : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les deux orientations d'aménagement et de programmation décrites et désignées OAP n°1 Trame verte et OAP n°2 rue de Rangipport dans le document annexé à la présente délibération,
- Approuve le dossier joint constituant le Plan Local d'Urbanisme d'Issou tel qu'il devra être arrêté par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise,
- Demande à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise de soumettre au vote du Conseil communautaire l'arrêt du PLU de la commune suivant le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les Orientations d'Aménagement et de Programmation approuvés par le Conseil Municipal, et le dossier de Plan Local d'Urbanisme joint.

5. (D_033_06_16) : Incorporation de biens vacants sans maître dans le domaine communal

Le Conseil : après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Se prononce favorablement pour la prise de possession des cinq immeubles précités considérés sans maître,
- Décide leur incorporation dans le domaine communal,
- Autorise Madame le Maire à procéder aux différentes formalités et signer les actes qui découlent de cette décision.

6. (D_034_06_16) : Avenant n°1 au règlement Enfance Jeunesse 2016 – 2017

Le Conseil : après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De modifier par avenant n°1 le règlement Enfance-Jeunesse 2016-2017 et de fixer, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de repas ainsi qu'il suit en fonction du quotient familial indiqué dans ledit règlement :

Quotient	Montant actuel	Montant 2016-2017
1	2,75	2,85
2	2,80	2,90
3	2,90	3,00
4	3,00	3,10
5	3,05	3,15
6	3,10	3,20
7	3,15	3,25
8	3,20	3,30

Repas adultes *	4,70
-----------------	------

* Le prix du repas adulte est fixé par l'URSSAF au 1^{er} janvier 2016.

7. (D_035_06_16) : Restauration scolaire : composition de la commission des menus

Le Conseil : après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De modifier la composition de la Commission des menus, et de fixer à 2 le nombre de représentants des utilisateurs, soit 1 parent d'enfant scolarisé fréquentant habituellement la restauration scolaire pour le groupe Famy et 1 parent pour le groupe Montalet.

8. (D_036_06_16) : Modification du tableau des effectifs : personnel communal

Le Conseil : après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De supprimer le poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe : AN/2015/3
- De supprimer le poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe : AN/2010/7, à compter du 1^{er} septembre 2016

La séance est levée à 20h50